

DÉVOILEMENT DE LA CHARTE DES PAYSAGES ESTRIENS

COMMUNIQUÉ

Sherbrooke, le 16 mai 2007- Paysages estriens, en collaboration avec la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie et Tourisme Cantons-de-l'Est, a procédé au dévoilement de la Charte des paysages estriens. La CRE de l'Estrie et Tourisme Cantons-de-l'Est sont les deux premiers partenaires estriens signataires de la charte.

C'est avec fierté que Colette Roy-Laroche a annoncé que la Conférence régionale des élus de l'Estrie est l'une des deux organisations du développement régional à adhérer à la Charte estrienne des paysages. « La CRÉ de l'Estrie a adopté en octobre dernier le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012. La vision énoncée mise sur les atouts de la région, notamment le cadre de vie et le patrimoine. Ainsi, la protection des paysages est devenu un enjeu régional porté et reconnu puisqu'elle est inscrite au Plan de développement de l'Estrie ». La CRÉ de l'Estrie a adhéré à la charte des paysages le 25 avril dernier.

L'adhésion à cette charte fera en sorte que l'Estrie sera à l'avant-garde en matière paysagère au Québec. Cette charte aura un impact à long terme non seulement sur la qualité de notre environnement visuel, mais aussi sur les façons de concevoir nos modes d'aménagement.

Cette préoccupation paysagère aura un impact non seulement sur la qualité de notre environnement visuel, mais aussi sur le développement durable dans la mesure où les diverses actions auront un impact à long terme sur la responsabilisation de nos collectivités et nos modes d'intervention dans le milieu. L'un des effets structurants de cette charte est qu'elle reconnaîtra l'importance et la valeur des paysages dans tous les types de développement, en tenant compte autant au droit à la rentabilité, au bien-être, qu'à l'harmonie paysagère.

La CRÉ de l'Estrie a été mise en place en avril 2004. En concertation avec ses partenaires, elle voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel, communautaire et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités. La CRÉ de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur du gouvernement en matière de développement économique, social et culturel pour la région de l'Estrie.